

19 décembre 1975, Québec

Conférence de presse sur divers dossiers

M. BOURASSA: Messieurs, je m'excuse de vous avoir convoqué un peu tardivement.

M. GIRARD: M. le président, je m'excuse, je soulève une question de privilège personnelle.

M. BOURASSA: Oui.

M. GIRARD: Je voudrais m'assurer, d'une part, si cette conférence de presse est diffusée ou télédiffusée en direct et, d'autre part, je voudrais savoir si elle va se limiter à un monologue avec la presse électronique ou si nous, de la presse écrite, allons pouvoir poser des questions à notre tour.

M. DESJARDINS: Il est entendu que cela aura lieu comme toutes les autres conférences. Ce n'est pas en direct et on pourra poser des questions.

M. GIRARD: Merci.

M. BOURASSA: Je m'excuse de vous avoir invités à bref délai. Nous avons discuté au cours de l'après-midi, au conseil des ministres, de différentes mesures budgétaires et, notamment, des mesures qui ont été annoncées par le gouvernement fédéral. Nous devons poursuivre ces discussions quant aux coupures que nous allons apporter nous-mêmes. Évidemment, tous les gouvernements, y compris le gouvernement du Québec, ont à faire face à une période d'austérité financière. Je voulais simplement, en présence de mes deux collègues qui pourront compléter sur des points de détail, vous dire que le gouvernement a décidé, dans le cas des assistés sociaux, de remplacer les coupures qui ont été faites par le gouvernement fédéral.

Nous trouvons injustifié le fait que les assistés sociaux ne puissent pas continuer de bénéficier de l'indexation des allocations familiales. Les sommes en cause sont relativement minimales, par rapport à l'ensemble des coupures et c'est pourquoi le gouvernement du Québec va se substituer en ce qui a trait à cette indexation pour les assistés sociaux. Cela représente un déboursé de l'ordre de 5 000 000 \$ à 6 millions \$; le gouvernement du Québec doit se substituer aux sommes qui auraient été reçues autrement du gouvernement fédéral et qui viennent d'être abolies.

J'ai eu l'occasion de dire que, dans l'ensemble, nous étions heureux de constater que dans les mesures fédérales on avait épargné, dans la mesure du possible, les programmes économiques, mais que sur le plan de l'équité fiscale nous trouvions qu'il aurait été préférable, au lieu d'enlever l'indexation des allocations familiales, d'abolir l'indexation. C'est vrai que le gouvernement fédéral pour rétablir un certain équilibre a décidé de surtaxer les salariés les plus élevés. Il reste qu'il nous paraît plus logique, quant à nous, sur le plan d'une politique fiscale équitable, au lieu d'abolir l'indexation des allocations familiales, d'abolir le système de l'indexation, tel que nous l'avons depuis plusieurs années, tel que nous l'avons au Canada et non Québec, parce que nous n'avons jamais voulu l'accepter, d'abolir un système qui favorise d'abord les contribuables les plus fortunés.

Il y a des règlements également qui vont vous être présentés par le ministre des Affaires sociales, des règlements d'aide sociale et de même M. Giasson sera chargé dorénavant du secteur de l'aide sociale et des allocations familiales au sein du ministère des Affaires sociales. S'il y a des questions...

M. BERCIER: Est-ce que c'est la seule mesure que vous prenez suite à la décision prise par Ottawa de couper de 1,6 milliard \$ des dépenses?

M. BOURASSA: Pour l'instant, oui. Il y a des effets dans d'autres budgets. Il y a eu des coupures qui touchent différents budgets des gouvernements provinciaux.

M. BERCIER: Que vous évaluez à combien?

M. BOURASSA: Il y a des programmes Perspectives Jeunesse, par exemple.

M. BERCIER: Oui, mais dans votre cas, les coupures dont vous faites mention, vous les évaluez à combien?

M. BOURASSA: Vous voulez dire les coupures du gouvernement?

M. BERCIER: Du Québec.

M. BOURASSA: Dans le cas des allocations familiales, disons que c'est 200 millions \$ l'épargne, cela veut dire environ 50 000 000 \$ qui se trouvent à affecter les citoyens québécois et là-dessus, vous avez 80 000 enfants sur 800 000 qui se trouvent à être dans des familles d'assistés sociaux, ceux qui reçoivent l'aide sociale. Alors, vous faites le calcul, cela fait de 5 000 000 \$ à 6 000 000 \$ que nous nous trouvons à ajouter. Évidemment, il va falloir faire d'autres coupures ailleurs parce que nous n'avons pas plus, loin de là, d'aisance financière – vous l'avez écrit – que le gouvernement fédéral, mais c'est une coupure, quant à nous, qui ne nous apparaissait pas justifiée. Alors, nous allons trouver dans d'autres budgets l'équivalent de cette somme afin de permettre aux assistés sociaux du Québec de ne pas être affectés par l'abolition de l'indexation des allocations familiales.

M. GIRARD: M. Bourassa, je voudrais qu'on distingue très bien. Lorsque vous parlez d'assistés sociaux, est ce que vous parlez des familles qui reçoivent des prestations d'aide sociale ou si vous parlez uniquement des familles qui reçoivent des allocations familiales?

M. BOURASSA: M. Girard, si l'objectif est de remplacer l'indexation des allocations familiales. Il y a à peu près 80 000 enfants, à ce qu'on me dit, qui se trouvent à faire partie de familles où l'aide sociale est présente.

M. GIRARD: Les allocations d'aide sociale, comme telles – et la question pourrait aussi bien s'adresser au ministre des Affaires sociales et à son ministre d'État qu'à vous-même ne sont pas touchées par les mesures que vous avez prises au conseil des ministres aujourd'hui. Elles ne sont pas haussées. Elles ne sont pas indexées, si je comprends bien. Ce sont les familles qui ont des enfants et qui reçoivent des allocations

M. BOURASSA: Le ministre pourra répondre justement là-dessus.

M. FORGET: Les règlements et la politique qui sous-tend ces règlements au Québec relativement à l'aide sociale supposent une indexation des prestations d'aide sociale. Cette indexation s'est faite en janvier 1975 et à nouveau, en janvier 1976, il y aura une indexation au montant de 11,2 % qui correspond à l'indice des rentes. Donc, nous indexons les prestations d'aide sociale, nous majorons également – nous pourrions y revenir tantôt un certain nombre d'autres prestations pour des types de besoins particuliers qui ne sont pas couverts par la mesure générale d'indexation et, en plus, comme l'a indiqué le premier nous ministre, nous substituons au gouvernement fédéral pour indexer les allocations familiales av fédérales mais au seul bénéfice des familles qui sont déjà bénéficiaires qui deviendront bénéficiaires de l'aide sociale.

Pas toutes les allocations familiales fédérales, parce que ce seraient 50 millions \$, mais seulement ces allocations familiales qui sont destinées aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. Environ une famille sur dix.

M. BOURASSA: C'est pour ça que je disais que le montant est de 5 000 000 \$ à 6 millions \$, parce qu'il y a 200 000 000 \$ de coupure fédérale à ce titre, un quart au Québec, 50 millions \$, et comme il y a 80 000 enfants dans ces familles et 800 000 enfants au Québec, c'est limité, évidemment, parce que le gouvernement n'a pas l'aisance financière pour aller plus loin. Cela va supposer des coupures additionnelles dans d'autres budgets. C'est limité aux enfants des familles qui reçoivent l'aide sociale.

M. GIRARD: Est ce que les allocations familiales québécoises sont aussi indexées par la décision que vous avez prise?

M. FORGET: sont indexés en vertu de notre loi des allocations familiales et ces indexations vont s'appliquer comme dans le passé.

M. GIRARD. En janvier 1976.

M. FORGET: En janvier 1976.

M. DESJARDINS: Serge Rivest.

M. RIVEST: Vous dites que vous ferez des coupures ailleurs pour/substituer à ça; dans quel secteur principalement se feront ces coupures?

M. BOURASSA: Nous travaillons d'une façon intense depuis plusieurs semaines, parce que si le fédéral coupe \$1 600 000 000 \$, si Terre-Neuve augmente ses impôts de 8 % pour la taxe de vente à 10 %, c'est évident que les gouvernements ont à traverser une période d'austérité financière très importante. Nous regardons tous les budgets, nous en avons vu plusieurs cet après-midi, plusieurs hier. Malheureusement, à cause de la fin de la session, tout ça, on va poursuivre au début de janvier. Nous essayons, dans tous les budgets, de réduire les dépenses compressibles. Parce que dans notre cas, je veux dire que dans le cas du gouvernement du Québec, peut-être des autres gouvernements provinciaux, comme presque la moitié du budget est sous forme de salaire, nous avons moins de possibilités de comprimer les dépenses qu'un gouvernement fédéral où je crois que c'est de 25 % la part qui est affectée aux salaires.

Dans la part que nous pouvons comprimer, nous essayons de réduire les dépenses au maximum. Il y a un problème qui s'ajoute, évidemment, qui ne facilite pas le casse-tête, c'est le financement des Jeux olympiques, dont les coûts sont considérables.

M. RIVEST: Il n'y a pas de secteurs précis où vous allez faire des coupures? Vous ne le savez pas encore?

M. BOURASSA: Il n'y a pas de secteur où on n'essaie pas d'en faire.

M. DESJARDINS (Marcel): Jean Dumas.

M. DUMAS: M. le Premier ministre, vous dites que vous cherchez à réduire les dépenses compressibles...

M. BOURASSA: C'est ça.

M. DUMAS: ... sur tous les budgets possibles. Avez-vous un objectif global, c'est-à-dire un chiffre...? Quel montant de dépenses compressibles cherchez-vous à réduire globalement?

M. BOURASSA: On s'est fixé un montant acceptable de déficit budgétaire, étant donné les marchés financiers pour l'an prochain. On s'est fixé un montant qui nous paraît acceptable pour une politique financière saine. Je ne peux pas vous le révéler, étant donné que cela fait partie du discours du budget de mars ou d'avril. On a dit: On peut accepter cela comme déficit budgétaire. Donc, il faut réaliser cet objectif à la lumière des revenus, des dépenses et des emprunts.

M. DUMAS: Vous ne pouvez pas nous donner un ordre de grandeur approximatif?

M. BOURASSA: Non, je crois que je trahirais le secret du budget si je le faisais. Je ne peux pas vous dire d'avance... Si on prend les demandes initiales... Évidemment, les demandes initiales ne sont parfois pas les plus réalistes. Mais quand même, si on prend les demandes initiales par rapport à ce qui est envisagé actuellement, vous avez des coupures de l'ordre de 100 000 000 \$.

M. DESJARDINS (Marcel): Normand Girard.

M. GIRARD: M. Bourassa, sur le même sujet, le ministre des Finances a annoncé des coupures de 100 000 000 \$ pour les quatre derniers mois de l'exercice financier de 1975/76. En faisant un calcul rapide que vous ferez en même temps que nous, peut-on supposer que les coupures que vous envisagez pour 1976/77 seront à peu près trois fois plus élevées que ces 100 millions \$, ou 300 000 000 \$ ou 400 millions \$, en se basant sur le geste posé pour les quatre derniers mois de l'exercice financier?

M. BOURASSA: C'est parce qu'il est beaucoup trop tôt, M. Girard. C'est pour cela qu'on ne peut pas parler de l'ampleur des coupures. On peut parler de déficit, d'écart, quels que soient les termes qu'on peut employer, parce que le déficit est toujours pour financer des investissements à long terme. Il n'est pas question d'avoir un déficit au compte courant, comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises. On ne peut pas, actuellement,

donner une idée précise. La grève des postes, notamment, a retardé l'entrée de revenus pour plusieurs semaines. Nous avons beaucoup de difficulté à avoir une idée précise de nos revenus. Nous pouvons estimer ce que la poste va nous apporter en tenant compte de ce qui arrivait au cours des années précédentes. Mais si nous avons des mauvaises surprises, ce serait supérieur. Si nous avons des bonnes surprises, cela nous permettrait d'ajouter au budget.

M. GIRARD. Mais si vous coupez pour 100 000 000 \$ sur quatre mois, on peut supposer que vous allez couper davantage sur douze mois.

M. BOURASSA: Mais je vous dis que d'après les dépenses initiales – et je vous répète que lorsque les ministères présentent leurs dépenses initiales ils ne sont pas conservateurs, on a déjà coupé des dépenses de l'ordre d'environ 2 milliards \$. Quant à aller plus loin, nous allons voir l'évolution de la conjoncture financière. Si au contraire la récession s'amplifie ou si on retombe dans une récession aux États-Unis, on va attacher nos ceintures.

M. DESJARDINS: M. Gagnon.

M. GAGNON (Magloire): M. le premier ministre, avez-vous confiance de pouvoir atténuer nécessairement, s'il y a une reprise économique forte d'ici six mois, il peut y qui nous donnera une plus grande margea comme au fédéral, comme avoir une remontée des revenus ailleurs. Les effets constrictifs des mesures envisagées par Ottawa? Autrement dit, est ce que vous croyez que l'administration du Québec est en mesure de pouvoir apporter un certain soulagement en dépit des mesures envisagées par le fédéral?

M. BOURASSA: Les mesures fédérales ont pour but de permettre au citoyen canadien de vivre selon ses moyens. Qu'il soit nécessaire de pratiquer une politique d'austérité, c'est absolument incontestable. Comment l'appliquer? Nous pouvons avoir des divergences de vues. Nous pouvons être en accord avec certaines décisions fédérales, mais c'est la chose la plus difficile, réduire les dépenses. C'est tellement facile de critiquer ceux qui réduisent les dépenses.

C'est pourquoi je limite mes critiques du programme annoncé par M. Trudeau hier, dans le choix qu'il a fait entre l'indexation de l'impôt sur le revenu et l'indexation des allocations familiales. Cela aurait été tellement facile de dire: Nous ne sommes pas en accord avec aucune des dépenses. Nous disons que le choix que le gouvernement a fait entre l'indexation des allocations familiales et l'indexation de l'impôt ne nous paraît pas justifié quant à nous, si nous avons opté plutôt pour l'indexation de l'impôt sur le revenu. Il reste, pour atténuer la critique, que le gouvernement fédéral a décidé de surtaxer certaines catégories de contribuables, parmi les plus fortunés, peut-être pour avoir un meilleur équilibre.

M. DESJARDINS: M. Rhéal Bercier.

M. BERCIER: Est-ce que vous maintenez toujours votre prévision, M. Bourassa, sur une augmentation en termes réels de 5 % à 6 % pour l'exercice financier 1976?

M. BOURASSA: De l'ordre de 5 %. Il y en a qui nous disent 4 %, d'autres 5 %, c'est assez...

M. BERCIER: Mais vous?

M. BOURASSA: Je veux dire qu'actuellement cela a été un peu révisé à la baisse, à cause de la récession américaine qui perd un peu de son ampleur. Actuellement, on parle de 4 % en termes réels, qui seraient quand même plus qu'en 1974, qui était une année...

M. BERCIER: Un éclaircissement, M. Bourassa. Quand on parle des coupures budgétaires qui existent actuellement, au sein du gouvernement, ou de la directive du Conseil du trésor aux ministères, qu'il y ait des réductions des dépenses de 1 % à 26 %, vous comptez réduire les dépenses de combien dans les prévisions actuellement?

M. BOURASSA: Je ne peux pas vous donner de réponse immédiate, M. Bercier, parce que nous avons travaillé sur plusieurs budgets cet après-midi, mais nous n'avons pas complété notre travail. On a des pourcentages qui nous ont été soumis, il y avait quelques ministres qui étaient absents. Il faut compléter notre travail à notre première séance au début de janvier.

M. DESJARDINS: Alors voilà, s'il n'y a pas d'autre question, on pourra faire les entrevues.

M. GIRARD: J'aurais une dernière question. Est-ce que vous comptez profiter de l'intersession pour procéder à un autre remaniement ministériel?

M. BOURASSA: Il n'y aura pas de remaniement durant l'intersession... Vous voulez dire pendant les vacances de Noël? Je n'annonce jamais de remaniement à l'avance.

M. GIRARD : Est-ce que vous n'avez pas dit qu'il n'y en aurait pas?

M. BOURASSA: J'ai dit que je n'annonce jamais les remaniements à l'avance.